



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

Ce document présente le cadre formel des coproductions conclues dans le cadre du COM #2. Il sert de référentiel aux auteurs et producteurs souhaitant soumettre des projets.

Dispositif unique en France, le projet scellé grâce au COM #2 s'appuie sur une coopération entre les principaux acteurs, publics et privés, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique du territoire régional.

Objectifs :

- renforcer sur les écrans la présence du fait régional, dans sa diversité, sociale, économique ou territoriale,
- renforcer et développer sur les écrans la présence des langues de Bretagne,
- soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale dans ses dimensions artistique, culturelle, économique,
- contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs,
- offrir de nouveaux espaces d'expression citoyenne, favorisant une meilleure cohésion sociale et un renforcement de la démocratie locale,
- contribuer à la promotion de la diversité culturelle, à la reconnaissance de l'égalité dignité des langues et des cultures, à l'exercice des droits culturels des personnes en Bretagne.

A - Principes d'organisation du COM#2 - p.2 à 5

Les programmes coproduits

Eligibilité des productions et soutien à la filière audiovisuelle régionale

Le principe éditorial : donner une meilleure visibilité au fait régional

Les comités éditoriaux

B - Procédure pour soumettre un projet - p. 6 & 7

Avec le soutien de :





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

A - PRINCIPES D'ORGANISATION DU COM #2

Le nouveau COM réunit :

- 5 diffuseurs TV : **France 3 Bretagne**, **Tébéo**, **Tébésud**, **TVR** et **Brezhoweb**
- 1 plateforme numérique : **KuB** (éditée par **Breizh Créative**)

Les programmes qui seront soutenus dans le cadre du nouveau COM auront vocation à être diffusés par un ou plusieurs de ces participants.

Ces programmes seront sélectionnés lors de comités éditoriaux réunissant tout ou partie des acteurs.

Les programmes coproduits (volumes indiqués à titre prévisionnel)

Les diffuseurs souhaitent pouvoir coproduire et diffuser des programmes s'inscrivant dans les genres télévisuels suivants, en langue française ou en langues de Bretagne :

Documentaires

- 20 documentaires portés par les **télévisions locales de Bretagne** ;
- 10 documentaires portés conjointement par **France 3 Bretagne** et les **télévisions locales de Bretagne**.

Kub pourra proposer d'acheter le droit de diffuser certains de ces films.

Sur ces 30 films, 3 à minima, seront produits en langues de Bretagne (sous réserve d'une recevabilité suffisante de projets). **Brezhoweb** pourra être coproducteur.

L'apport antenne de ces coproductions sera d'au minimum 200 € la minute.

L'apport en industrie se fera de manière suivante :

- prise en charge du mixage, de l'étalonnage et des sorties PAD chez les prestataires techniques partenaires pour les films soutenus par les **télévisions locales de Bretagne** (cf annexe),
- prise en charge du mixage, de l'étalonnage et des sorties PAD chez **France 3 Bretagne** pour les films soutenus conjointement.

Avec le soutien de :





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

Animation

4 films unitaires d'animation seront soutenus par **France 3 Bretagne** et les **télévisions locales de Bretagne**.

KuB et/ou **Brezhoweb** pourront être, respectivement, acheteur et coproducteur.

Un financement est par ailleurs prévu pour une série d'animation.

Fiction

Les œuvres de fiction seront produites par les **télévisions locales de Bretagne**.

9 films unitaires, dont 2 à minima en langues de Bretagne, sont envisagés.

Le mixage de ces courts métrages de fiction sera pris en charge chez les prestataires techniques partenaires.

L'étalonnage reste en revanche à la charge des sociétés de production.

KuB et/ou **Brezhoweb** pourront être, respectivement, acheteur et coproducteur.

Un appel à projet pour le développement d'une série de fiction sera par ailleurs lancé.

Web programmes

KuB émettra plusieurs appels à projets.

Les programmes sélectionnés seront exposés sur la plateforme **Kub** et par ailleurs accessibles sur les sites Web des chaînes.

Autres programmes

D'autres programmes pourront éventuellement être financés par les **télévisions locales de Bretagne** en fonction des financements restants :

- captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.)
- magazines
- jeux

Avec le soutien de :





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

Eligibilité des productions et soutien à la filière audiovisuelle régionale

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et Moyens, les diffuseurs réunis veilleront à privilégier les projets portés par des producteurs locaux.

Les chaînes locales auront pour objectif de coproduire plus de 50% des programmes avec les acteurs de la profession installés en Bretagne, sous condition de présentation de projets en nombre suffisant pour alimenter leur programmation.

Afin de garantir un effet de levier conséquent pour les producteurs, les chaînes privilégieront systématiquement les projets susceptibles de bénéficier d'une aide du Centre National de la Cinématographie.

Le principe éditorial : donner une meilleure visibilité au fait régional

Les chaînes veilleront à sélectionner et à travailler sur des projets ayant un lien constant avec la Bretagne. Les programmes sélectionnés participeront au renforcement de l'identité collective bretonne, dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, économique, historique, géographique...

A la télévision :

La diffusion des contenus audiovisuels issus du Contrat d'Objectifs et de Moyens sera notamment assurée au sein des grilles de chacune des chaînes associées au projet, dès lors que leurs éditeurs auront pris part à leur achat, production ou coproduction.

Sur le Web :

Le projet audiovisuel breton, mis en œuvre grâce au COM #2, se concrétise notamment par la mise en place de la plateforme numérique **KuB**, portée par l'association **Breizh Créative**, qui constitue le socle d'une nouvelle offre éditoriale spécifique.

Elle est éditée en partenariat entre éditeurs télévisuels et acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne. L'outil propose un service de reprise de certains contenus coproduits dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, selon les accords passés avec les producteurs, afin d'en renforcer la visibilité et l'usage.

Avec le soutien de :





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

Les comités éditoriaux

Les membres du COM se réuniront en comité éditorial tous les 2 mois environ pour sélectionner les projets.

2 comités éditoriaux distincts se tiendront :

- 1 comité réunissant l'ensemble des parties prenantes du COM
- 1 comité propre aux *télévisions locales de Bretagne*

Selon le souhait du porteur et la nature du projet, un dossier pourra par conséquent être orienté vers le comité réunissant les seules chaînes locales ou bien vers celui réunissant l'ensemble des diffuseurs.

Constitution du comité éditorial

Le comité éditorial est composé à minima d'un représentant de chacune des chaînes ou médias participants (directeur, représentant de la rédaction, etc.) et des coordinatrices de l'Unité de programmes des chaînes locales, assurant la préparation, l'animation et le suivi de ces réunions.

Rôle du comité éditorial

- sélectionner les projets en co-production ;
- travailler à la préparation d'émissions impliquant les équipes rédactionnelles et techniques de chacune des structures ;
- échanger sur les évolutions éditoriales et techniques possibles, en vue d'une mutualisation approfondie.

Modalités de décision

Chaque diffuseur possède une voix, à part égale avec les autres chaînes. Les projets récoltant l'unanimité des suffrages seront retenus.

Choix des programmes

Les projets seront réceptionnés, à minima, par les coordinatrices de l'Unité, qui auront à charge de les analyser et de les transmettre intégralement aux diffuseurs membres du regroupement.

Un projet qui fait appel au soutien de plusieurs diffuseurs sera adressé à chaque partie concernée (voir page 6).

Les porteurs veilleront à préciser quels soutiens (quels diffuseurs) sont sollicités, en adressant leur dossier.

Deux modes de réception de projets seront possibles :

- **Les projets adressés librement** par les producteurs, répondant aux principes de programmation des chaînes ;
- **Les réponses aux appels à projets** lancés par les diffuseurs et adressés à l'ensemble des producteurs de la région Bretagne et aux sociétés spécialisées dans le domaine d'intervention.

Avec le soutien de :





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

B - PROCEDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET

Tous les dossiers (tous genres confondus) sont à adresser à :

Pour les producteurs basés dans les départements 35, 56 et hors Bretagne :

Charlotte Avignon / **TVR**

19 rue de la Quintaine 35000 Rennes

et par mail, en format .pdf : coproduction@tvr.bzh

Pour les producteurs basés dans les départements 29, 22 :

Koulm Lucas / **Tébéo**

19 rue Jean Macé 29200 Brest

et par mail, en format .pdf : k.lucas@tebeotv.fr

Les dossiers concernant les documentaires sollicitant le soutien de France 3 et des télé locales, ainsi que ceux concernant les projets d'animation, doivent également être adressés à :

Aline Mortamet / **France 3 Bretagne**

9 avenue Janvier, CS 44015, 35 040 Rennes Cedex

et par mail, en format .pdf : aline.mortamet@francetv.fr

Les dossiers concernant les Web programmes doivent également être adressés à :

Serge Steyer / **Breizh Créative (KuB)**

6, rue de la porte Poterne 56000 Vannes

et par mail, en format .pdf : ssteyer@breizhcreative.org

Les dossiers concernant les programmes en langue bretonne doivent également être adressés à :

Corinne ar Mero / **Brezhoweb**

Résidence Le Dundee, 4 rue Pasteur 56410 Etel

et par mail, en format .pdf : brezhoweb@gmail.com

Avec le soutien de :





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI

Pièces constitutives des dossiers :

- fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (modèle sur demande) ;
- note générale du producteur présentant le projet ;
- note d'intention du réalisateur ;
- synopsis (fiction) ou résumé (documentaire) ;
- scénario (fiction) ou traitement (documentaire) ;
- budget prévisionnel (de production) ;
- plan de financement daté (financements acquis / en cours) ;
- état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne ;
- planning de fabrication ;
- présentation et filmographie de la société de production ;
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur.

Pièces facultatives :

- DVD des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- story-board ou éléments graphiques pour les films d'animation ;
- toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Pièces complémentaires spécifiques aux projets :

Programmes en langue bretonne

- le devis prévisionnel devra intégrer un poste de directeur linguistique, garant de la qualité de la langue utilisée.

Examen du dossier

Chaque demande ne peut être prise en compte que si le dossier est complet.

Après vérification et en accord avec le porteur du projet, celui-ci est inscrit au comité éditorial.

Le nombre de dossiers instruits lors de chaque comité est limité à environ dix projets documentaires unitaires, et cinq projets d'autre format (magazines – courts-métrages – animation – langues bretonnes, etc.).

Les projets retenus donneront lieu à l'établissement d'un courrier d'intérêt chiffré.

Avec le soutien de :

